

On se propose, dans le cours de l'hiver prochain, de transporter le phare qui se trouve à Port-Lewis, sur la rive sud du lac Saint-François, dans le comté d'Huntingdon, Québec, à une jetée sur le bord du chenal vis-à-vis Saint-Anicet, où il sera d'une utilité beaucoup plus grande que là où il est actuellement. Des soumissions pour cet ouvrage avaient été demandées l'hiver dernier, mais si tard qu'il n'aurait pu être fait à un prix raisonnable, et il a été remis à cette année.

Pour protéger davantage la tour du phare de Colchester Reef, il a été décidé d'entourer la fondation en pierre de jetées en caisson et de remplir de roches l'espace entre ces dernières et la première, de façon à établir une base plus large pour résister à l'action des glaces et des vagues.

Des soumissions furent demandées pour cet ouvrage, mais la plus basse présentée par des entrepreneurs dignes de confiance était encore si élevée que le département a jugé préférable de se charger lui-même de l'entreprise. Un arrêté du conseil ayant été rendu à cet effet, l'ouvrage est en cours d'exécution sous la direction de M. W. H. Noble, contremaître des travaux.

Sur les douze caissons dont la fondation devra être entourée huit ont été mis en place et remplis de pierre, et l'espace entre eux et la jetée qui supporte le phare a été également rempli de pierre.

Les déboursés faits jusqu'ici pour cet ouvrage sont de \$5,525.23.

Dans le cours de l'hiver dernier, le caisson qui sert de fondation au phare de Spectacle-Shoal, a été reconstruit, à partir de la ligne d'eau, par M. Noble. Déboursés : \$179.94.

Le caisson qui sert de fondation au feu d'alignement de devant, à Owen-Sound, baie Georgienne, a aussi reçu des réparations considérables qui ont été faites à l'entreprise par M. Robert Reed, d'Owen-Sound, moyennant \$525.95.

Au cours de l'hiver dernier, contrat a été passé avec M. Thomas Mather, de Keewatin, pour placer sur le lac des Bois, 135 bouées et balises servant à marquer le chenal navigable depuis l'embouchure de la rivière La Pluie jusqu'à Keewatin et le Portage-du-Rat. Ce travail a été fait.

Le prix du contrat de M. Mather est de \$3,000 pour la première année, et \$500 pour chacune des deux années suivantes. Au bout des trois années du contrat, toutes les bouées et amarres fournies par M. Mather seront la propriété du département.

L'ouverture du canal Murray a nécessité l'installation de huit nouvelles bouées espacées pour marquer le chenal aux abords, et on se propose de construire l'hiver prochain trois tours de feux d'alignement sur des caissons dans la baie de Presqu'Isle pour guider à travers le chenal dragué à partir de l'entrée d'amont du canal Murray jusqu'à la pointe Presqu'Isle.

On croit que lorsque ces feux seront établis, ceux de Presqu'Isle et de Calf Pasture Shoal pourront être discontinués.

Le printemps dernier la glace a emporté la balise qui avait été maintenue jusque là sur l'île Crab, lac Saint-François. Ayant constaté que le chenal marqué par cette balise n'est pas généralement suivi par les navires qui naviguent dans cette partie du Saint-Laurent, nous ne nous proposons pas de la rétablir pour le moment.